Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_0054-DE

Mairie de CHAILLEY (YONNE)	DELIBERATION 2026_0054 Séance du 01/10/2026	Objet : Remplacement du défibrillateur Petite Salle des Fêtes

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE CONVOCATION **22/09/2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 14 OCT. 2026

Etaient présent : M. Samuel GUETTARD (Maire), Messieurs Claude MARGUENAT, Romaric MARGUENAT (Adjoint), Mesdames Catherine ABRAHAM, Sophie PETIT, Véronique CHAUVET, Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYE, Messieurs Jonathan DOS SANTOS, Gérard DURAND, Alain TASSEL (conseillers municipaux)

Absent.e excusé.e : Mme Lebeau pouvoir à Mme Rossignol
Mr Mangeleer pouvoir à M. R. Marguenat
Mme Halipré pouvoir à M. Dos Santos

Absent.e :

Secrétaire de séance : Romaric MARGUENAT

La commune dispose de 3 défibrillateurs

Celui installé à la Petite Salle des Fêtes date de 2010 et est aujourd'hui devenu obsolète

Il est proposé de la remplacer

Sur proposition de la commission, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise DEFIBRIL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :

- *De remplacer le défibrillateur devenu obsolète Philips HS1, qui ne bénéficie plus de la garantie constructeur pour le remplacer par un matériel de marque PROGETTI RESCUE SAM du même type que celui installé à la Salle Boin.*
- *Retiennent l'offre de l'entreprise DEFIBRIL pour un montant remisé de 1 055,40 € TTC*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Samuel GUETTARD

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et transmission au représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou https://citoyens.telerecours.fr.